

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 69/1978 (1978)

**Artikel:** Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin

**Autor:** Mottaz, Jean

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-116711>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin

Depuis bien des années, la Conférence romande des chefs de départements a eu pour principal souci de veiller à la coordination scolaire, de prendre les décisions qui tendent à la réaliser, ou en fixer les limites; on ne s'étonnera donc pas si la matière de la présente chronique, et celle du délégué à la coordination, sont semblables: ce double éclairage porté sur des objets analogues donne un effet stéréoscopique qui n'est pas sans intérêt pour le lecteur.

Au cours de l'année 1978, la Conférence s'est réunie cinq fois, dont trois à Lausanne (17 février - 21 avril - 16 octobre), une à Berne (7 décembre), une, l'assemblée annuelle, à Saint-Maurice et Monthey, 1<sup>er</sup> et 2 juin. Elle a délibéré essentiellement des objets qui font les sous-titres de cette chronique.

### Problèmes suisses et coordination romande

En ce qui concerne le projet dit SIPRI consistant à étudier, de manière approfondie et scientifique, la « situation de l'école primaire », il est né de préoccupations alémaniques; en effet, le Schw. Lehrerverein mettait comme préalable à adhérer à la généralisation d'une « langue seconde » que les plans d'études et les grilles-horaires de l'ensemble des autres branches soient d'abord étudiés et leur aménagement revu, pour y faire une place adéquate à cet enseignement nouveau.

La Conférence romande a affirmé sa solidarité avec les autres régions de Suisse; elle est donc d'accord de participer aux travaux de SIPRI, dans la mesure toutefois où l'entreprise à laquelle elle s'associe présente de l'intérêt pour elle, et dans la mesure surtout où elle n'interfère pas avec ce que les Romands ont déjà entrepris.

Quant aux *articles constitutionnels* sur la formation et la recherche, que le Département de M. Hürlimann se propose d'élaborer et de soumettre à la votation populaire, la Conférence romande n'est pas opposée en principe à l'entrée en matière. Elle est d'avis toutefois, et elle n'est pas la seule, que les circonstances actuelles rendent une telle entreprise peu opportune.

Débatant de l'appareil de la *coordination romande*, et de son efficacité, la Conférence a dû constater ceci: alors que dans les débuts, l'idée même de coordination portait ceux qui travaillaient à la réaliser, maintenant au contraire ce sont les hommes politiques et leurs collaborateurs qui doivent porter cette idée vers une réalisation, laquelle rencontre bien des obstacles et difficultés; parmi les éléments dont il faut tenir compte pour que cette réalisation soit possible, on ne peut plus se contenter des données pédagogiques: dans ce qui cause ou alimente la résistance des gens et des choses au changement, tant d'autres éléments, qui constituent l'ensemble du donné politique, débordent de toute part le cadre de la

pédagogie; les données financières, notamment, ont montré leur importance et leur contrainte.

#### *Planification financière et Atlas scolaire suisse*

La décision concernant l'Atlas scolaire suisse pourrait être considérée comme exemplaire à cet égard: tant du point de vue de la valeur scientifique et des qualités de réalisation matérielle, que d'une conception pédagogique conforme aux exigences actuelles de l'enseignement de la géographie, l'Atlas scolaire suisse est remarquable; tous ceux qui sont à même d'en juger en conviennent.

Mais, pour que l'entreprise puisse se réaliser, et pour qu'elle soit viable dans la durée, des conditions difficiles à réunir sont posées: pour réaliser l'entreprise, ce sont plus de 5 millions que doivent supporter solidairement la Confédération et les cantons; pour que l'entreprise soit viable, ce sont 100 000 exemplaires qu'il faut pouvoir écouler tous les trois ou quatre ans. Sera-ce possible? la réponse à cette question n'a pas encore été donnée.

Quant aux conséquences financières des efforts de coordination dans leur ensemble, il faut les rendre supportables aux finances des différents cantons. Or, du simple fait d'un développement, fût-il prudent, les organes et les institutions de la coordination tendent à coûter chaque année davantage, alors que les budgets cantonaux sont, depuis quelques années, très strictement limités dans leur croissance.

Un groupe de travail a été affecté à l'étude de ce grave problème.

#### **CIRCE I, II et III**

Non seulement les programmes de CIRCE I ont été mis en œuvre, mais ils ont fait l'objet d'une évaluation par l'IRDP. D'où un nouveau dilemme: cette évaluation ayant eu lieu, il faudrait en tirer les conséquences et apporter aux programmes, et par conséquent aux moyens d'enseignement, les ajustements qui en découlent. Mais il ne fait pas de doute que l'efficacité même de l'enseignement dépend de la stabilité des programmes et des moyens.

Un autre groupe de travail, après les consultations nécessaires, rendra compte prochainement à la Conférence et lui présentera des propositions de décision.

On pourra considérer que la tâche de *CIRCE II* est achevée au 31 décembre 1978: les programmes d'environnement, pour les années 5 et 6, ont été l'objet des discussions les plus délicates, voire d'affrontements; finalement, ils ont été adoptés le 12 décembre. On peut donc prévoir au début de l'année 1979 une cérémonie d'adoption de l'ensemble de ces programmes.

En dépit des craintes que l'on avait à juste titre, au départ des travaux de *CIRCE III*, celle-ci a pu soumettre à la Conférence des chefs de départements un rapport intermédiaire que la commission avait approuvé unanimement.

La Conférence l'a adopté, avec quelques réserves, portant sur la nécessité de définir plus rigoureusement la notion de programme-cadre et de donner l'occasion à la Conférence de se déterminer entre le moment où la conception pédagogique d'une discipline aura été définie et l'élaboration du programme de cette discipline.

#### *Mathématique – Français – Langue II*

— Il est certain que la sous-commission CIRCE III de *mathématique* ne pourra arriver à chef pour que des moyens d'enseignement soient disponibles au moment du passage de la 6<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année. Les cantons se sont donc mis à la recherche de moyens d'enseignement pour assurer cette soudure, en 1979-1980; COROME et son président ont été chargés de coordonner les résultats de ces recherches cantonales.

— Pour le *français nouveau*, le principe de sa didactique, de sa méthodologie et de son introduction a été approuvé; cette introduction a été fixée à 1982.

— Quant à *l'allemand, langue seconde*, grâce aux efforts conjugués de M. Robert Gerbex, délégué à la coordination, de M. Adrien Perrot, chef du service des moyens d'enseignement à l'IRDP, et de M. Jean-Bernard Lang, coordinateur de l'allemand, un document de travail a été élaboré; il récapitulait les questions à résoudre, les décisions à prendre et les organes compétents pour les prendre, proposait une planification, esquissait un plan financier. Approuvé par les conférences de chefs de services intéressés, le document a été entériné par la Conférence.

Parmi les conditions à remplir pour que cette introduction de l'allemand se fasse avec de bonnes chances de succès, l'accord de la SPR et des associations cantonales d'instituteurs était nécessaire; il a fait l'objet d'une séance commune; les éléments essentiels ont été précisés et l'accord s'est fait. D'autre part, l'avis des maîtres de l'enseignement secondaire qui recevront dans les classes 7-8-9 les élèves qui auront fait leurs débuts en allemand avec le « cours romand » est déterminant; une consultation est en cours.

Bien des points doivent encore être réglés quant au calendrier d'introduction: il faut éviter les interférences avec l'introduction d'autres branches nouvelles, afin de prévenir une excessive accumulation de recyclages pour les maîtres généralistes, se laisser le temps d'une expérimentation valable. On ne s'étonnera donc pas si l'on prévoit pour la généralisation une fourchette de 1982 à 1985.

L'édition éventuelle d'un « cours romand » a permis de poser de manière exemplaire le problème des rapports entre l'édition officielle et l'édition privée. Un texte commun a eu l'agrément de la Conférence, d'une part, des mandataires des libraires et éditeurs de Suisse romande, de l'autre. Il y a longtemps qu'on recherchait cet accord; il ne reste qu'à souhaiter qu'il passe dans les faits.

## **IRDP**

Une des dernières initiatives de M. Samuel Roller avait été de susciter une expertise par l'OCDE/CERI, de l'institution qu'il dirigeait. Le rapport découlant de cette expertise a été soumis à la Conférence, qui en a pris acte: les experts, après avoir honnêtement relevé la brièveté de leur expertise, et les contacts limités qu'ils avaient eus, ont salué l'originalité de cette entreprise commune des cantons romands, la qualité du travail scientifique de l'IRDP, ainsi que le mérite de cette intention gouvernementale de mettre en relation organique la recherche et la politique de l'éducation.

Il faut rapporter le souci du développement de l'IRDP, de son efficacité et de son rayonnement, aux problèmes financiers évoqués plus haut dans cette chronique: c'est pour l'Institut que le problème financier est le plus lourd de conséquences, aussi son bureau est-il attelé à le résoudre.

## **Radio-TV éducative**

La Conférence est consciente de l'importance de la Radio-TV éducative; elle est déterminée à aller de l'avant. Mais il reste encore bien des difficultés à résoudre, notamment celle qui naît du fait qu'il est vain de faire des émissions s'il n'y a pas un nombre suffisant de classes équipées pour les entendre, et qu'il est vain d'équiper des classes s'il n'y a pas d'émission à prendre et à exploiter, d'autant qu'il ne s'agit pas seulement de recevoir les émissions, mais de pouvoir les enregistrer, aux fins d'une judicieuse exploitation didactique.

Un délégué pédagogique Radio a été désigné en la personne de Marc Marelli, et la commission romande, que préside M. Simon Kohler, a informé la Conférence que le besoin d'un réalisateur pour la TV éducative était ressenti très vivement par les milieux de l'école.

## **Questions de personnes**

La Conférence a vu M. Henri-Louis Favre succéder à M. Simon Kohler à la tête du Département bernois de l'instruction publique, et siéger désormais à ce titre en son

sein; elle a pris acte de l'achèvement des fonctions de M. André Neuenschwander, délégué de CIRCE, pour la fin de 1978, et lui a fait part de la juste reconnaissance à laquelle il a droit pour son engagement et son efficacité; elle a reconduit le mandat du délégué à la coordination romande, M. Robert Gerbex, et s'est félicitée de son activité; elle se prépare à accueillir le responsable de l'instruction publique du canton du Jura, et à prendre congé du secrétaire soussigné.

**JEAN MOTTAZ**

*Secrétaire de la Conférence des chefs  
de Départements de l'instruction publique  
de la Suisse romande et du Tessin*

## Coordination scolaire

### Coordination romande

Peu à peu la coordination scolaire quitte, dans son étude, les premiers degrés de l'école obligatoire.

Elle aborde maintenant, avec l'achèvement des travaux de CIRCE II et le début de ceux de CIRCE III, le monde de l'école secondaire: il est vrai que pour certains cantons le parallélisme entre l'école primaire et l'école secondaire se poursuit jusqu'en neuvième année mais, pour d'autres, le secondaire, quel que soit le sens que l'on donne à ce vocable, prend le relais normal des opérations.

Les obstacles prévisibles naguère à l'époque euphorique et aisée de CIRCE I se présentent à l'horizon et il faut beaucoup d'énergie, de foi, d'espoir aussi pour maintenir ouvert ce mouvement que d'aucuns estiment irréversible et qui pourtant pourrait s'arrêter si des contraintes insurmontables s'amoncelaient sans cesse et sans que rien ne puisse être entrepris pour dégager le chemin.

Il n'y a rien de pessimiste dans ces constatations qui se veulent proches de la réalité et dont il faut bien tenir compte en sachant que c'est dans l'analyse minutieuse de cette réalité que réside la solution.

### *Circe III*

Nous évoquons la fin des travaux de CIRCE II et le début de ceux de CIRCE III: en effet, au moment où s'achève l'étude des programmes de CIRCE II (degrés 5 et 6), la commission plénière de CIRCE III a adopté à l'unanimité le rapport intermédiaire et le mandat de CIRCE III (degrés 7 à 9).

La marche d'approche fut comme pour la conquête d'un haut sommet, d'un « toit » du monde pédagogique, longue et difficile.

Il a fallu toute la diplomatie ferme et courtoise du président M. Michel Bovard et la volonté d'aboutir des participants pour parvenir à un accord global: pourtant bien des points restent dans l'ombre, mais l'essentiel de l'esprit de coordination subsiste et mérite d'être relevé.